

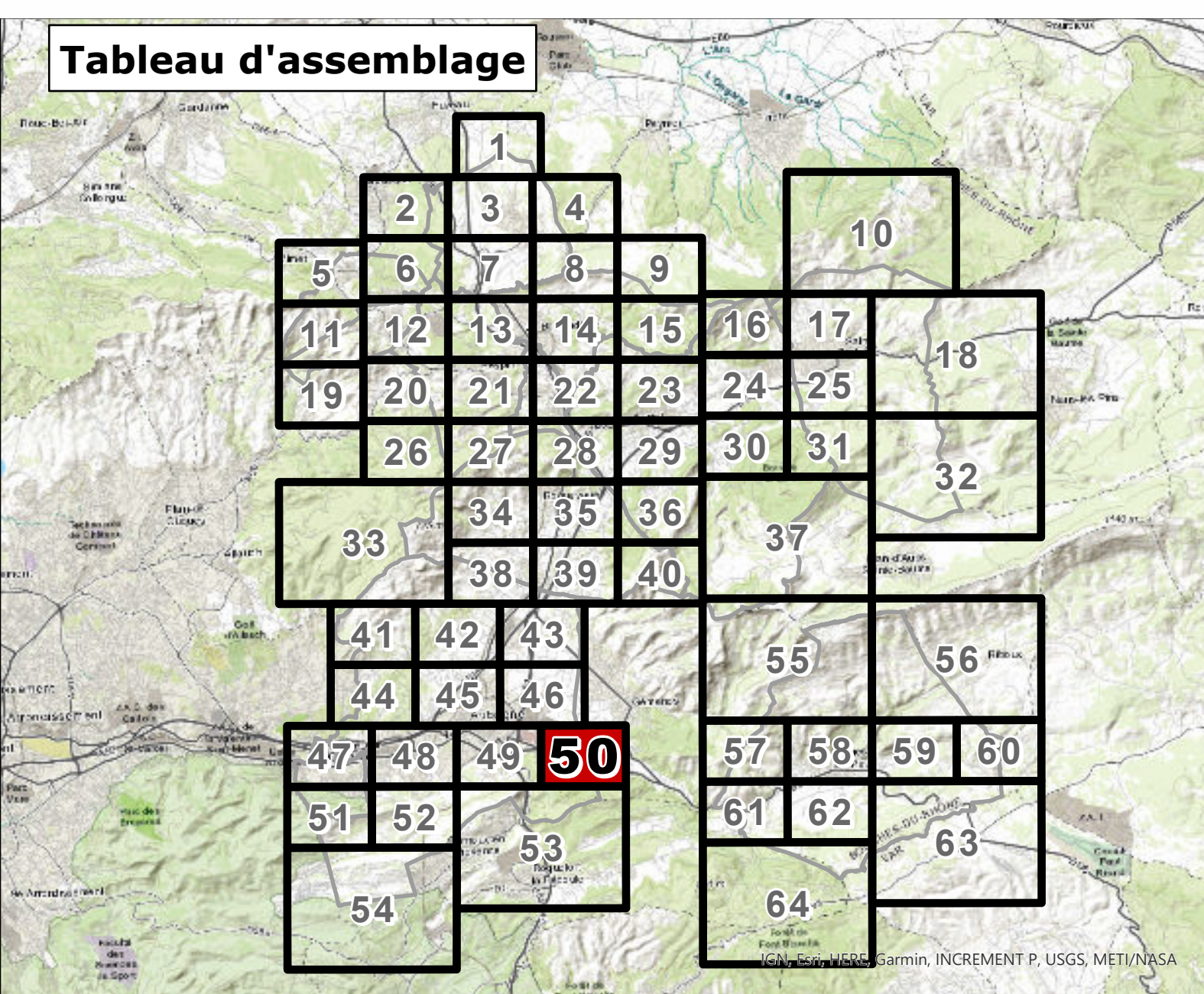
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
50

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

-  Très fort (axe écoulement)
 Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
 Moyen à forte hauteur
 Moyen
 Faible
 Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- 198,6
+
Côte de plus hautes eaux (PHE)
(référentiel NGF)

Fond de Plan

-  Parcelle
 Bâti dur
 Bâti léger
 Élément de repère
 Piscine ou Plan d'eau
 Cimetière

